

Action ACT07 ***	Mettre en œuvre le plan de gestion concerté de la fréquentation à l'échelle du site
----------------------------	--

OBJECTIF(S) DE CONSERVATION
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préservation du caractère naturel et de la quiétude du site ▶ Préservation des milieux dunaires

Action transversale : Ensemble de la zone Natura 2000



OPERATION(S)
16-Maîtriser et canaliser la fréquentation en fonction des enjeux du site 17-Maintenir la qualité paysagère du site

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION
<p>Principaux habitats et espèces concernés Tous habitats naturels d'intérêt communautaire, Cistude d'Europe et espèces visées par la directive « Oiseaux » en particulier les laro-limicoles</p> <p>Facteur(s) contrariant leur état de conservation Piétinement, tassement de la végétation, surfréquentation estivale et/ou circulation automobile, dérangement des populations animales</p> <p>Justification(s) de l'action et effet(s) attendu(s) Afin de gérer les flux pour assurer la préservation des milieux sensibles et d'anticiper les dégradations, et de prévoir si nécessaire des aménagements adéquats, l'intégration des données relative à la fréquentation est donc devenue indispensable dans la gestion du site. Le programme LIFE LAG'NATURE prévoit la conduite d'une étude de la fréquentation sur la zone péri-lagunaire du site (voir action ACT07) et l'élaboration d'un plan de gestion de la fréquentation à l'échelle du site Natura 2000.</p>

PERIMETRE D'APPLICATION ET PRINCIPAUX SECTEURS CONCERNES	
Principaux secteurs (non exhaustif)	Pourtour de l'étang de l'Or et milieux dunaires
Surface concernée estimée	Environ 4200 ha (emprise terrestre)
Principaux statuts réglementaires	Loi littoral, site classé
Principaux statuts fonciers	Conservatoire du Littoral, Communes, Conseil général de l'Hérault, SIATEO, propriétés privées

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE	
Description de l'action	
Dans le cadre du programme LIFE LAG'NATURE : - Etablir une convention tripartite entre le Conservatoire du Littoral, le SMGEO, les communes concernées et autres partenaires pour la mise en œuvre des plans de gestion ; - Programmer les travaux et actions (issues du plan de gestion de la fréquentation) à mener en particulier sur une des zones à enjeux ; en concertation avec les communes concernées ; - Réaliser les appels d'offre pour réaliser les actions prévues dans cette programmation ; - Définir une charte graphique, en concertation avec les Communes, EPCI, services de l'Etat et propriétaires, notamment le Conservatoire du Littoral afin que les panneaux soient harmonisés à l'échelle du site ; - Réaliser les aménagements.	
Dispositif de mise en oeuvre Mesure non contractuelle	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION			
Indicateur(s) de réalisation	Nombre de plans de gestion réalisés	Indicateur(s) de résultat	Nombre d'aménagements

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE					
2009	2010	2011	2012	2013	2014
	LIFE +				

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)

<i>Réalisations (non exhaustif)</i>	<i>Couts</i>	<i>Principal dispositif financier</i>	<i>Etat</i>	<i>UE</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt34</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Mise en œuvre des plans de gestion - Aménagements à définir suite à ACT06	69756	LIFE + LAG'NATURE	0	50	0	30	0	20	0

Coût de l'action sur 6 ans (Euros) 69756

Remarques Contribution collectivités : SMGEO

MISE EN OEUVRE DE L'ACTION HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL

Maîtres d'ouvrage pressentis SMGEO en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, les Communes et EPCI

Partenaires Laboratoire "Mutations des Territoires en Europe" - MTE (Université Montpellier III), COPIL, Conservatoire du Littoral, Communes, EPCI, fédérations et sociétés de chasse, associations de protection de la nature, CEN-LR...